



Communiqué de presse
Paris, le 21 mars 2017

Lancement des premiers labels « Énergie positive et réduction carbone » : trois lauréats franciliens labellisés

Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable a remis, mercredi 15 mars, les sept premiers labels « E+C- énergie positive et réduction carbone ». Ce label, coproduit par l'État et la filière du bâtiment, a été lancé le 17 novembre 2016, pour préciser les seuils des bâtiments neufs à énergie positive et bas carbone. Parmi les lauréats, trois projets franciliens ont été labellisés.

« Ce résultat traduit la très forte dynamique des projets sur les territoires franciliens et témoigne, de par la variété des bâtiments récompensés et des procédés constructifs employés, de la capacité des acteurs impliqués à se mobiliser pour relever le défi de la transition énergétique par l'innovation » se félicite Michel Delpuech, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Un label pour contribuer à la lutte contre le changement climatique pour la construction neuve

Dans la lignée de l'Accord de Paris, la France a engagé la filière du bâtiment vers une ambition sans précédent pour produire des bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone au travers d'une démarche collective et partagée. Ainsi, afin de généraliser les bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone, l'État a lancé un label volontaire dédié à la valorisation de ces deux objectifs : le label Énergie + Carbone – (E+C-).

Ce label a pour ambition de mettre en place un standard environnemental unique au monde pour les bâtiments neufs. Il réunit pour la première fois des exigences à la fois en matière d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre dans le bâtiment. Grâce à ce double critère « énergie » et « carbone », il permet aux maîtres d'ouvrage de choisir la combinaison adéquate en fonction des spécificités du territoire, de la typologie de bâtiments et des coûts induits.

Trois lauréats franciliens labellisés

La labellisation de trois lauréats franciliens parmi les sept lauréats labellisés est l'occasion de souligner la dynamique constante dont font preuve les territoires franciliens en matière d'environnement, de développement durable et par là de solutions d'avenir. Les trois lauréats sont :

- **Écolost, pour sa maison individuelle à Ermont (95) - Niveaux Énergie 3 Carbone 1 ;**
- **les bureaux *Le Thémis* à Paris 17^e, pour son immeuble de bureaux de 10 655 m² - Niveaux Énergie 2 Carbone 2 ;**
- **les logements collectifs dans la ZAC Centre-Ville à Grigny (91) : 93 logements sur 4 bâtiments - Niveaux Énergie 3 Carbone 1**

Des matinées de formation pour construire positivement

Parallèlement, la direction régionale Île-de-France de l'ADEME et la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA) organisent le 31 mars et le 26 avril prochains des matinées d'informations à destination des acteurs de la construction afin de partager et d'échanger sur un type nouveau de référentiel pour réduire l'empreinte énergétique et carbone des bâtiments neufs et innover de nouvelles manières de concevoir des bâtiments.

(Pour en savoir plus : <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/vers-des-batiments-a-energie-positive-reduction-a5230.html>)

Contact-Presses :

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

[@Prefet75_IDF](#)